



**INTERCO TARN**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C : **PAS À LA HAUTEUR DES DEMANDES DE LA CFDT**

## REVALORISATIONS PUBLIÉES

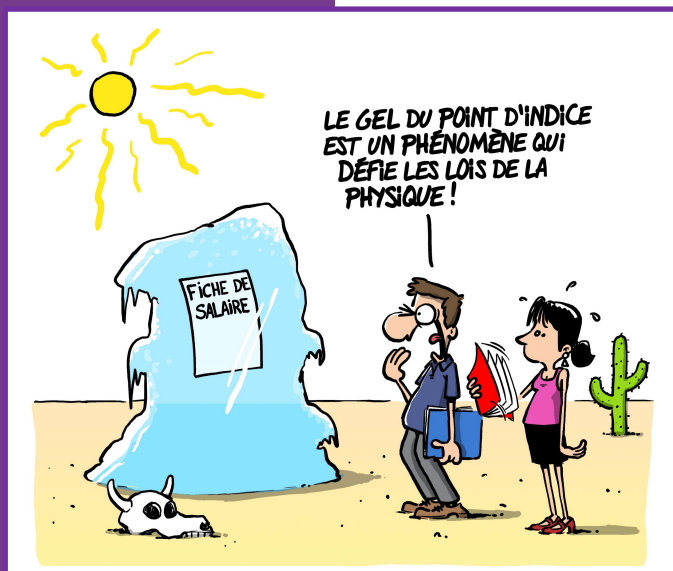
Annoncées lors de la conférence salariale du 6 juillet 2021, les mesures de revalorisation des débuts de carrière des agents de la catégorie C dans les trois versants de la fonction publique ont été publiées au Journal officiel le 28 décembre 2021 :

► Décret n° 2021-1749 du 22 décembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique  
legifrance.gouv.fr : <https://bit.ly/3Gqi0wy>

► Décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale  
legifrance.gouv.fr : <https://bit.ly/3r9g5pl>



## UNE MESURETTE INSUFFISANTE POUR LA CFDT



Cette mesurette reste bien insuffisante pour la CFDT, qui depuis plus d'un an revendique plus et mieux :

- Mettre en adéquation rémunérations et niveaux de qualifications exigés au recrutement
- Maintenir les amplitudes de carrière entre les catégories A, B et C
- Revaloriser le point d'indice bloqué depuis de trop nombreuses années

► Téléchargez les nouvelles grilles des salaires de la catégorie C, sur le site [interco.cfdt.fr](https://interco.cfdt.fr), rubrique « le guide des salaires » :  
<https://bit.ly/3qr3XBr>



Pour adhérer en ligne à la CFDT,  
flashez ce QR-Code.

## VOTRE CONTACT CFDT

**SYNDICAT CFDT INTERCO DU  
TARN**  
25 BIS RUE DE LA MADELEINE  
81000 ALBI  
06.80.98.51.12  
[interco81@interco.cfdt.fr](mailto:interco81@interco.cfdt.fr)

PUBLICATION INTERCO CFDT | JANVIER 2022 | DESSINS : WINGZ

[interco.cfdt.fr](https://interco.cfdt.fr)



/intercocfdt



@interco\_cfdt